



Le soussigné adjoint Maire de Brest, Délégué
 pour le côté de Recoursance, certifie que
 Monsieur Emmanuel François Herbert,
 Instituteur, jouit d'une bonne réputation, que
 d'après les informations que j'ai prises sur sa
 manière d'enseigner, j'ai été convaincu qu'il
 inspirait à ses élèves, des sentiments de
 respect pour la Religion et le Roi.
 Le présent Décret pour valoir à que de Droit.

Brest, côté de Recoursance, Le 3
 Mai 1827 -

Le Bourguet
 adj.

